



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Vendredi 5 juin 2026 à 19H00 en Mairie

Présidence

La séance est ouverte par Madame le Maire, Lydie RIGNON

Présences

Membres présents : Lydie RIGNON, Julien BRENIERE, Isabelle PALMARINI, Thomas BETH, Hervé BAYARD, Lucie ANTHOINE, Bénédicte ABRARD, Gaëlle MATHIEU, Jérôme LELONG, Mélina DAUGE, Jean-Michel FORTOUL, Delphine LORRAIN

Membres excusés : Pascal GOURCEAUX pouvoir à Isabelle PALMARINI, Maxime SARTON pouvoir à Jean-Michel FORTOUL

Membres absents : Jean-Jacques DAUBERT

Secrétaire de séance : Isabelle PALMARINI

Ordre du jour :

- ✓ Vote du compte-rendu du CM du 30/04/2026
- ✓ Elections des délégués aux Elections sénatoriales
- ✓ Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
- ✓ Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- ✓ Convention avec TE05 - Installation de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE)
- ✓ Renouvellement certification PEFC
- ✓ Plan de financement DETR 2026
- ✓ Retrait du syndicat AGEDI
- ✓ Questions diverses

Ouverture de séance à 19h12.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30/04/2026 est adopté à l'unanimité soit 11 voix.

Arrivée Jean-Michel FORTOUL et Hervé BAYARD à 19h24.

✓ **Elections des délégués aux Elections sénatoriales**

Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Bénédicte ABRARD, Hervé BAYARD, Mélina DAUGE et Delphine LORRAIN.

Lucie ANTHOINE est nommée secrétaire de séance pour l'élection.

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après ouverture du scrutin 1 liste est présentée :

Titulaires : RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, PALMARINI Isabelle

Suppléants : BETH Thomas, MATHIEU Gaëlle et BAYARD Hervé

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	11

La liste proposée est élue avec 11 voix.

✓ **Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité**

Délibération concernant la création d'un poste aux services techniques pour l'été.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

✓ **Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Délibération concernant le renouvellement d'un poste pour une durée de un an.

Le temps de travail de 12,5 heures hebdomadaires.

Délibération adoptée avec 13 voix pour et 1 contre.

✓ **Convention avec TE05 - Installation de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE)**

Cette délibération est ajournée car les élus souhaitent proposer un autre emplacement que celui indiqué dans la convention.

✓ **Renouvellement certification PEFC**

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Ce renouvellement est fait pour 5 ans et coutera 1082 € à la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

✓ **Plan de financement DETR 2026**

Madame le Maire explique que la précédente demande de DETR concernant le matériel roulant de la commune n'est pas acceptée par la Préfecture.

Il est donc proposé un plan de financement concernant les différents aménagements prévus dans le village.

Ces aménagements consistent en l'acquisition de panneaux de signalisation pour la sécurisation du village, l'aménagement d'un city stade, l'acquisition de mobilier (urbain (banc, table de pique-nique...) pour un montant prévisionnel de 55 000€ HT.

Les élus précisent que le Département des Hautes-Alpes a attribué une subvention pour le city stade à hauteur de 70% sur un montant de dépenses de 21 200 € HT soit 14 840 €.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

✓ **Retrait du syndicat AGEDI**

Madame le Maire rappelle que la commune avait adhéré au Syndicat Mixte AGEDI le 17/12/2004, désormais le logiciel d'urbanisme correspondant n'est plus utilisé en mairie.

Conformément aux Articles 09 et 11 des Statuts du Syndicat dont la Collectivité est membre, elle informe le Syndicat sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte AGEDI.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

✓ **Questions diverses**

- Madame le Maire informe les élus de la suite des travaux réalisés par la DIRMED dans le cadre de la sécurisation sur la RN94, entre septembre et mi-novembre. La dernière phase de travaux aura lieu en 2027.

- L'association du téléthon remercie la commune pour sa participation à l'évènement 2025.
- Un temps d'échange doit être prévu avec la CSP au sujet de la taxe de séjour et l'enregistrement des meublés de tourisme.
- L'association les Radeliers de la Durance remercie la commune pour sa subvention de fonctionnement.
- L'association Secours populaire remercie la commune pour sa subvention de fonctionnement.
- Un point est fait sur l'avancement du projet du city stade. Un nouveau devis a été demandé pour un projet plus qualitatif. L'emplacement préconisé est un angle du terrain de football.
- Un élu précise que suite à la fin des visites de quartiers un compte-rendu sera fait d'ici la fin de la semaine suivante.
- Une élue précise que le Corso de l'Embrunais a lieu le dimanche 14 juin à Embrun.
- Un élu demande un point sur la fermeture de la route de la cascade. Un élu précise qu'il reste 500 m de travaux avant que la jonction ne soit faite entre les tuyaux. La route est fermée jusqu'à fin juin.
- Une élue précise qu'une information pourrait être mise dans le journal communal pour la mise en eau du réseau d'aspersion. Les habitants doivent penser à fermer les vannes présentes dans leurs jardins.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h39.

La secrétaire de séance
Isabelle PALMARINI



Le Maire
Lydie RIGNON

